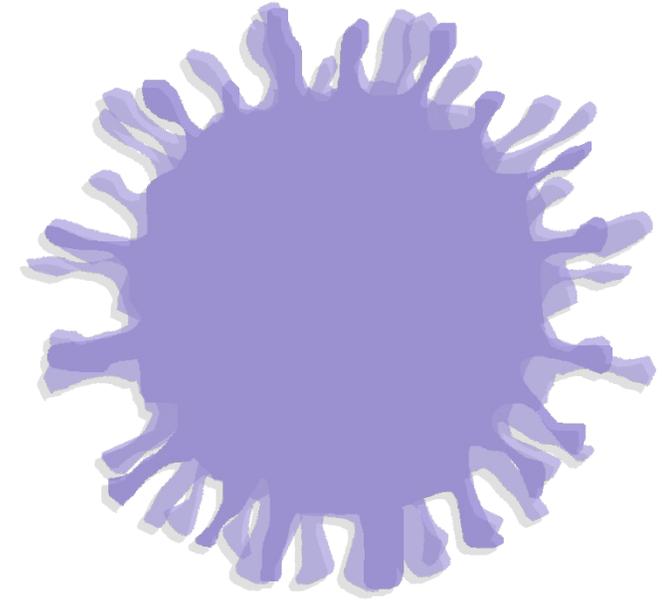




secrétariat  
général

DES MINISTÈRES  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS



Présentation

COVID19 (Coronavirus)

Situation au 30mars 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

## ➤ Quel virus est en cause

- L'agent en cause est un virus de la famille des coronavirus: le SARS -CO V-2

**C'est un nouveau virus contre lequel la population n'est pas immunisée,  
Actuellement pas de traitement ni vaccin  
(Essais cliniques en cours)**

## ➤ Comment se transmet-il ?

La contamination principale se fait par voie aéro-portée par les gouttelettes (postillons lors d'une conversation à moins de 1 mètre **et** prolongé plus de 15mn avec une personne malade, gouttelettes lors de la toux, éternuements à moins de 1 mètre avec une personne malade).

Il n'existe pas d'études prouvant une transmission interhumaine du virus par des aérosols sur de longues distances ( il ne faut pas comparer avec le milieu hospitalier , où l'aérolisation du virus peut se produire compte tenu des gestes invasifs)

La transmission des coronavirus par voie manu portée

Soit en serrant la main d'une personne malade et ensuite , notre main se porte à notre visage

Soit en posant nos mains ( ou nos gants) sur une surface qui a été souillée par une personne malade et en les portant ensuite à notre visage ,Le virus semble ne survivre que peu de temps sur les surfaces , mais actuellement la durée de survie du virus et de sa contagiosité ne sont pas connues de façon précise ,en tout cas un virus ne se multiplie pas sur une surface inerte, il meurt progressivement,

## Comment se traduit-il ?

Après une phase d'incubation (variable en moyenne à 5 à 6 jours mais avec des extrêmes de 1 à 14 jours), la personne présente une fièvre, des symptômes grippaux (courbatures, douleurs musculaires, fatigue)

### **Symptomatologie et formes cliniques délais médians :**

entre début des symptômes et admission en hosp : 7 jours,  
la dyspnée : 8 jours,  
la détresse respiratoire 9 jours,  
l'admission en réanimation : 10,5 jours.

## La maladie est elle grave ?

La maladie est considérée actuellement comme bénigne dans 80% des cas, 15 % ont des complications, 5% sont en service de réanimation , le pronostic dépend de la situation de santé de la personne, de son âge

Le taux de mortalité constaté se situe entre 2 et 3%

98% des COVID 19 guériront sans séquelles

**Une épidémie ne veut pas dire que les infections seront plus graves, le virus atteindra simplement plus de personnes**

## ➤ **Que font les autorités sanitaires ?**

Elles déterminent le stade de propagation du virus : 3 stades identifiés

**Le plan de gestion de l'épidémie Coronavirus est entré en phase 3 ce qui correspond à une circulation active du virus et a pour objectif d'en atténuer les effets (notamment par des mesures contraignantes de confinement au domicile). En France confinement prévu pour l'instant jusqu'au 15 avril 2020.**

**La mise en œuvre des plans de continuité d'activité limite le nombre d'agents travaillant en présentiel physique mais, pour autant, le placement d'agents en quatorzaine peut demeurer justifié dans certains cas.**

## Quelles sont les précautions à prendre ?

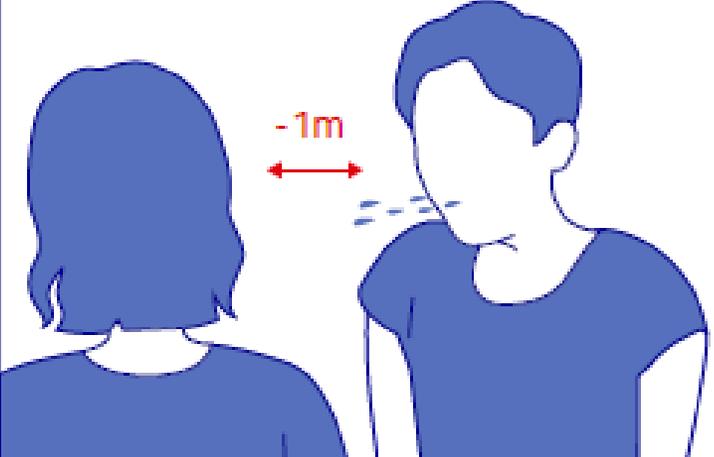
**COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?**



- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

**COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ?** (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes



## Quelles sont les précautions à prendre ?

Pour éviter la contamination par voie aéroportée

- IL EST DEMANDE LA DISTANCIATION A PLUS DE 1 M AU SEIN DE BUREAU MAIS AUSSI A L'EXTERIEUR
- NE PAS S'EMBRASSER
- Actuellement la généralisation du port de masque n'est pas préconisée. Celui est réservé aux personnes malades, au personnel soignant,



## Quelles sont les précautions à prendre ?

- **LES MESURES BARRIERE :**
- **SE LAYER LES MAINS REGULIEREMENT AVEC DU SAVON (OU AVEC UNE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE)**
- Pendant 30 secondes en se frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets
- Se laver les mains en moyenne toute les heures mais surtout : avant d'aller manger ou de préparer à manger, de fumer, de boire - Après être allé aux toilettes - Après un trajet en transport en commun **Pour être efficace la procédure d'hygiène des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique doit respecter ces éléments** : utilisation sur mains propres et sèches et après avoir vérifié l'absence de contre-indication



## Quelles sont les précautions à prendre ?

### LES MESURES BARRIERE :

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



**TOUSSER OU ETERNUER DANS LE PLI DE SON COUDE PLUTÔT QUE DANS SES MAINS,**

**UTILISER DES MOUCHOIRS A USAGE UNIQUE POUR SE MOUCHER, TOUSSER, ETERNUER ET LES JETER APRES USAGE,**

**AU COURS D'UNE CONVERSATION TELEPHONIQUE EVITER DE PASSER SON COMBINE A QUELQU'UN D'AUTRE. PENSER A NETTOYER VOTRE COMBINE TELEPHONIQUE EN DEBUT DE JOURNEE OU LORSQU'UNE AUTRE PERSONNE VIENT DE L'UTILISER.**

## Quelles sont les précautions à prendre ?

Si je présente des symptômes qui me font penser au COVID-19  
(toux, fièvre, difficultés respiratoires)

Je ne me rends pas au bureau

J'appelle un médecin ou j'appelle le numéro de permanence de  
soins de ma région.

J'en informe mon responsable hiérarchique

## Je suis en PCA présentiel

Je me lave les mains en arrivant au bureau.

Je nettoie mon clavier ma souris et mon téléphone et équipements assimilés avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager.

Je pense à nettoyer mon téléphone portable personnel et professionnel.

Je signale mon arrivée à mon responsable hiérarchique.

## Je suis en PCA présentiel Je suis en bureau individuel

Je reste à mon bureau individuel

Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone, en cas de nécessité, je veille à observer

J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes.

# Je suis en PCA présentiel Je suis en bureau collectif

- Je vois s'il est possible de m'installer dans un bureau individuel.
- Je respecte la règle de distanciation. Au moins 2 m de distance entre chaque poste de travail. - Au besoin je déplace mon bureau pour respecter cette règle.
- Pour les agents installés en marguerite, je privilégie la présence d'un seul agent par marguerite
- Je limite au strict nécessaire les déplacements hors de mon poste de travail,
- Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone ; en cas de nécessité, je veille à observer une distance de 1 m
- J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes.

# Je suis en PCA présentiel

- J'évite les réunions collectives en présentiel

Si elles sont indispensables :

les règles de distanciation doivent être respectées

je limite la durée de la réunion

j'aère régulièrement au cours de la réunion

- Je me restaure sur mon lieu de travail

Je respecte les règles de distanciation

Je privilégie les couverts et assiette verres à usage unique

- Je maintiens l'application des mesures barrière même en dehors de mon lieu de travail
- J'applique les règles de confinement quand je sors de mon bureau

# Une personne de mon service présente des signes qui font penser à un début d'infection Covid-19

## La personne tousse, a de la fièvre, frissonne

### QUE FAIRE IMMEDIATEMENT ?

- Si possible se mettre à distance de plus de 1 mètre
- Je l'invite à se mettre dans une pièce isolée
- J'appelle mon responsable
- Je contacte le médecin de prévention, j'appelle les services d'urgence le 15 ou tout autre service d'urgence.
- Je rassure la personne et la tient au courant.
  
- Une fois l'agent malade parti, je quitte le bureau
- Je signale mon départ à mon responsable hiérarchique.
- En arrivant chez moi, je me lave les mains

### DANS LES SUITES ?

- **Un nettoyage des locaux par un nettoyage et une désinfection des surfaces sera fait**
- **Une communication sera mise en place pour informer de l'évolution de la situation en coordination avec le médecin de prévention**

## Rôle du médecin de prévention

**Le médecin a un rôle exclusif de prévention des risques professionnels et d'information de l'employeur et des agents**

A ce titre, le service de médecine de prévention relaie les consignes sanitaires diffusées par le gouvernement.

Peut intervenir en cas de situation d'urgence lorsqu'il est présent le site

Peut en cas de besoins faire des aménagements des conditions d'exercice des agents du fait de la situation sanitaire au regard des l'état de santé et du poste occupé

**Le chef de service peut aussi solliciter le service de médecine de prévention pour la mise en œuvre des présentes recommandations et la présentation de ces dispositions aux instances de dialogue social.**

**Pour rappel, le médecin de prévention ne peut prescrire d'arrêt de travail.**

**Comme tout médecin en cas de crise sanitaire, il peut être appelé par les autorités sanitaires**

## Numéro vert

- **0800 130 000 : numéro vert pour les questions non médicales**
- **Appel gratuit depuis un poste fixe en France, 7 jours sur 7, de 9h à 19h.**

Ce numéro permet d'obtenir des informations sur le COVID-19 et des conseils si vous avez voyagé dans une zone où circule le virus ou côtoyé des personnes qui y ont circulé.